

Audition relative à la circulaire FINMA révisée «Risques et résilience opérationnels – banques» – prise de position d'EXPERTsuisse

La circ. FINMA en question sera entièrement révisée et rebaptisée en raison des adaptations des «Principles for the Sound Management of Operational Risk» et des «Principles for Operational Resilience (POR)» du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Outre les exigences connues en matière de gestion des risques opérationnels, il convient désormais de respecter également des prescriptions relatives à la résilience opérationnelle. La viabilité des banques devrait s'en trouver renforcée en cas de problèmes graves, complexes, systémiques ou opérationnels. Ces modifications peuvent avoir des répercussions importantes sur la gestion des risques à l'échelle de l'établissement, sur les règles internes de gouvernance d'entreprise ou sur l'externalisation.

Lien(s) et téléchargement(s)

- [Stellungnahme vom 5. Juli 2022 – Zum revidierten FINMA-RS 2008/21 «Operationelle Risiken und Resilienz – Banken»](#)